



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE ÉDITION DU FESTIVAL « LUYNES À L'ASSAUT DE L'AMÉRIQUE 11 »	Arrêté 09/07/2026 N° DGS/2026/35

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L.322-3,

VU le décret n° 87-430 du 19 juin 1987 fixant les conditions d'autorisation des loteries,

VU le décret n° 2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries,

VU la demande d'autorisation en date du 27 mars 2026, de l'Association NARVALO'S BIKERS pour l'organisation d'une tombola, dans le cadre de la prochaine édition du Festival « Luynes à l'assaut de l'Amérique 11 », qui se déroulera à Luynes (37230) les 10, 11, 12 et 13 septembre 2026.

VU la délibération n° 13 du Conseil Municipal Luynes, séance du 03 mars 2026,

VU la convention de partenariat et de mise à disposition entre la Commune de Luynes et l'Association NARVALO'S BIKERS, pour l'organisation du Festival de 2026,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Nicolas GEORGET, en sa qualité de Président de l'Association NARVALO'S BIKERS », association loi 1901, sise Avenue de l'Europe à Luynes (37230), n° de Siret 808 556 922 00017, est autorisé à organiser une tombola au capital de 29 995 € et composée de 5 999 billets à 5 €.

Le produit de cette tombola est destiné au financement des lots ainsi qu'aux frais d'organisation du festival.

Le festival est gratuit pour le public.

Article 2 :

Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

Article 3 :

Le premier lot est une moto de marque INDIAN, frais inclus d'une valeur de 12 690 €.

Article 4 :

Les billets mentionneront :

- La date et le lieu du tirage : dimanche 13 septembre 2026 à 17h00, Grande scène du Parc des Varennes à Luynes,
- Le prix du billet,
- Le nombre de lot et la désignation des trois premiers lots,
- L'association à laquelle seront reversés les bénéfices.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 09/07/2026 N° DGS/2026/35 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE ÉDITION DU FESTIVAL « LUYNES À L'ASSAUT DE L'AMÉRIQUE 11 »	

Article 5 :

Le tirage aura lieu en une seule fois le dimanche 13 septembre 2026 à 17h00 au Parc des Varennes, lieu du Festival, sous contrôle de Maître Julien LESSEIGNOUX huissier de justice à Amboise.

Ne seront mis dans l'urne dédiée au tirage, que les souches des billets vendus.

Il est précisé que les billets comprendront trois souches :

- une destinée à l'acheteur,
- une destinée à être mise dans l'urne pour le tirage (elle comprendra les coordonnées de l'acheteur du billet),
- une destinée à être conservée par les organisateurs à titre de contrôle (elle comprendra également des coordonnées de l'acheteur du billet)

Article 6 :

L'inobservation de l'une des conditions ci-dessous exposées entraînera de plein droit le retrait de l'autorisation, sans préjudice de sanctions correctionnelles prévues par les textes en vigueur, pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination indiquée à l'article 1 du présent arrêté.

Article 7 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au demandeur et une ampliation transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- La Gendarmerie de Luynes.

Par ailleurs, il sera publié sur le site internet de la commune.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune, de sa notification et de sa transmission aux services de l'État, chargés du contrôle de légalité.

Date de la notification:

30/07/2026

Signature:

Georgy Piroles

Fait à LUYNES, le 09 juillet 2026

Le Maire,

Antoine MAQUIN

MAIRIE DE LUYNES
37230

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260709-AR_DGS_2026_35-AR

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité le : 31 JUL 2026
- sa publication sur le site internet de la commune le : 31 JUL 2026